



## BULLETIN MENSUEL – JUIN 2026

### SUIVI DES DISCUSSIONS LORS DU CAUCUS DE JUIN 2026

#### POINTS DISCUTES A L'ORDRE DU JOUR DU CAUCUS DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2026 :

##### **Demande du Centre communautaire du lac Manitou**

Le Centre communautaire du Lac Manitou a déposé une demande auprès de la Commission municipale du Québec une demande d'exemption de taxes. La Municipalité a 90 jours à compter du 14 mai 2026 pour transmettre son opinion par voie de résolution.

##### **Demande de sondage de la part des résidents riverains du lac Manitou**

Les résidents riverains du lac Manitou demande une consultation citoyenne afin que la Municipalité mandate une firme pour tenir une consultation citoyenne concernant le wakesurf sur le lac Manitou.

Un comité de pilotage a été formé lors de la séance du 20 avril dernier et nous attendrons leurs recommandations après qu'une étude scientifique soit faite à ce sujet.

##### **Avis de motion de projets de règlements :**

Avis de motion du projet de règlement 2026-177 sur l'utilisation des pesticides et des fertilisants

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-179 modifiant le règlement 2013-059 concernant les Permis et Certificats.

Tous les projets de règlements se retrouvent sur le site web de la municipalité <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglements/>

**LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL SE TIENDRA LE MARDI 1<sup>ER</sup> JUIN À 18H00.**

### CONGÉ FÉRIÉ

Nous vous rappelons que **nos bureaux seront fermés les 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet** pour célébrer la Fête nationale du Québec et la Fête du Canada

### SÉANCE DU CONSEIL DE 15 JUILLET 2026

La prochaine séance du conseil se tiendra exceptionnellement, le **lundi, 13 juillet** à compter de 18h. Le maire et les membres du conseil vous accueilleront à l'hôtel de ville sis au 601, chemin de la Gare. Il vous est également possible d'assister par visioconférence. Nous vous invitons à consulter l'avis public qui sera publié début juillet, pour tous les détails. <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/nouvelles-et-avis-publics/>

## SÉCURITÉ AQUATIQUE

Voici les exigences minimales afin de respecter les règles et le partage des voies navigables avec la faune, les nageurs, les plaisanciers et les embarcations de tout gabarit !

### EXIGENCES MINIMALES EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ SELON LE TYPE ET LA LONGUEUR DE L'EMBARCATION

Note: Les remarques se trouvent à la page 19.

| TYPE ET LONGUEUR DE L'EMBARCATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | DISPOSITIFS DE SAUVETAGE INDIVIDUELS                                                                                                                                                                           | SIGNAUX VISUELS                                                                                                                                                                                | ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DE BÂTIMENT                                                                                                                                                                                                                        | ÉQUIPEMENT DE NAVIGATION                                                                                                                                                                                  | MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>* Pédalos</li> <li>* Vélos nautiques</li> <li>* Planches à pagaie</li> <li>* Kayaks à coque fermée et à habitacle ouvert</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 1. Un (1) gilet de sauvetage ou VFI pour chaque personne à bord*<br>2. Un (1) dispositif de remontée à bord (voir remarque 1)<br>3. Une (1) ligne d'attrape flottante d'au moins 15 m (49 pi 3 po) de longueur | Si l'embarcation mesure plus de 6 m<br>4. Une (1) lampe de poche étanche<br>5. Six (6) fusées de détresse de type A, B, C ou D, dont au plus deux (2) peuvent être de type D (voir remarque 2) | 6. Une (1) écope OU une pompe de cale manuelle (voir remarque 3) OU des dispositifs de pompage de cale                                                                                                                                                    | 7. Un (1) dispositif ou appareil de signalisation sonore<br>8. Des feux de navigation (voir remarque 4)<br>9. Un (1) compas magnétique (voir remarque 5)<br>10. Un (1) réflecteur radar (voir remarque 6) | Aucun                                  |
| *Si toutes les personnes à bord portent un gilet de sauvetage ou un VFI de la taille appropriée, vous devez seulement avoir à bord :<br>. 1) un dispositif de signalisation sonore;<br>. 2) une lampe de poche étanche si l'embarcation est utilisée après le coucher du soleil ou avant son lever, ou en période de visibilité restreinte.                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                           |                                        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>* Canots</li> <li>* Kayaks</li> <li>* Embarcations à rames</li> <li>* Voies</li> <li>* Autres embarcations à propulsion humaine</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 1. Un (1) gilet de sauvetage ou VFI pour chaque personne à bord<br>2. Un (1) dispositif de remontée à bord (voir remarque 1)<br>3. Une (1) ligne d'attrape flottante d'au moins 15 m (49 pi 3 po) de longueur  | Si l'embarcation mesure plus de 6 m<br>4. Une (1) lampe de poche étanche<br>5. Six (6) fusées de détresse de type A, B, C ou D, dont au plus deux (2) peuvent être de type D (voir remarque 2) | 6. Une (1) écope OU une pompe de cale manuelle (voir remarque 3) OU des dispositifs de pompage de cale                                                                                                                                                    | 7. Un (1) dispositif ou appareil de signalisation sonore<br>8. Des feux de navigation (voir remarque 4)<br>9. Un (1) compas magnétique (voir remarque 5)<br>10. Un (1) réflecteur radar (voir remarque 6) | Aucun                                  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>* Planches à voile</li> <li>* Planches à cerf-volant</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 1. Un (1) gilet de sauvetage ou VFI pour chaque personne à bord*<br>2. Un (1) dispositif de remontée à bord (voir remarque 1)<br>3. Une (1) ligne d'attrape flottante d'au moins 15 m (49 pi 3 po) de longueur | Aucun                                                                                                                                                                                          | 5. Un (1) dispositif de propulsion manuelle OU une (1) ancre et un (1) câble, un (1) cordage ou une (1) chaîne ou une combinaison de ceux-ci d'une longueur minimale de 15 m (49 pi 3 po)<br>6. Une (1) écope ou pompe de cale manuelle (voir remarque 3) | 7. Un (1) dispositif ou appareil de signalisation sonore<br>8. Des feux de navigation (voir remarque 4)<br>9. Un (1) compas magnétique (voir remarque 5)<br>10. Un (1) réflecteur radar (voir remarque 6) | Aucun                                  |
| *Si toutes les personnes à bord portent un gilet de sauvetage ou un VFI de la taille appropriée, vous devez seulement avoir à bord :<br>. 1) un dispositif de signalisation sonore;<br>. 2) une lampe de poche étanche si l'embarcation est utilisée après le coucher du soleil ou avant son lever, ou en période de visibilité restreinte.<br><br>REMARQUE : Les VFI ou les gilets de sauvetage munis d'un dispositif de gonflage automatique ne sont pas recommandés. |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                           |                                        |

| TYPE ET LONGUEUR DE L'EMBARCATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | DISPOSITIFS DE SAUVETAGE INDIVIDUELS                                                                                                                                                                                                                                                                                             | SIGNAUX VISUELS                                                                                                                                                                              | ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DE BÂTIMENT                                                                                                                                                                                                                        | ÉQUIPEMENT DE NAVIGATION                                                                                                                                                                                   | MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| * Motomarines                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 1. Un (1) gilet de sauvetage ou VFI pour chaque personne à bord*<br>2. Un (1) dispositif de remontée à bord (voir remarque 1)<br>3. Une (1) ligne d'attrape flottante d'au moins 15 m (49 pi 3 po) de longueur                                                                                                                   | 4. Une (1) lampe de poche étanche OU trois (3) fusées de détresse de type A, B, C ou D, dont au plus une (1) peut être de type D (voir remarque 2)                                           | 5. Un (1) dispositif de propulsion manuelle OU une (1) ancre et un (1) câble, un (1) cordage ou une (1) chaîne ou une combinaison de ceux-ci d'une longueur minimale de 15 m (49 pi 3 po)<br>6. Une (1) écope ou pompe de cale manuelle (voir remarque 3) | 7. Un (1) dispositif ou appareil de signalisation sonore<br>8. Des feux de navigation (voir remarque 4)<br>9. Un (1) compas magnétique (voir remarque 5)<br>10. Un (1) réflecteur radar (voir remarque 6)  | 11. Un (1) extincteur 5BC                                                                                                                                                                                               |
| *Si toutes les personnes à bord portent un gilet de sauvetage ou un VFI de la taille appropriée, vous devez seulement avoir à bord :<br>. 1) un dispositif de signalisation sonore;<br>. 2) une lampe de poche étanche ou trois (3) fusées de détresse de type A, B, C ou D, dont au plus une (1) peut être de type D;<br>. 3) un compas magnétique si la motomarine est utilisée après le coucher du soleil ou avant son lever, ou en période de visibilité restreinte;<br>. 4) des feux de navigation si la motomarine est utilisée après le coucher du soleil ou avant son lever, ou en période de visibilité restreinte.<br><br>REMARQUE : Le gilet de sauvetage ou le VFI doit être fabriqué d'un matériau insubmersible. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                         |
| * Voiliers et bateaux à moteur d'une longueur maximale de 6 m (19 pi 8 po) et d'au plus 9 m (29 pi 6 po) de longueur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 1. Un (1) gilet de sauvetage ou VFI pour chaque personne à bord<br>2. Un (1) dispositif de remontée à bord (voir remarque 1)<br>3. Une (1) ligne d'attrape flottante d'au moins 15 m (49 pi 3 po) de longueur                                                                                                                    | Si l'embarcation est munie d'un moteur<br>4. Une (1) lampe de poche étanche OU trois (3) fusées de détresse de type A, B, C ou D, dont au plus une (1) peut être de type D (voir remarque 2) | 5. Un (1) dispositif de propulsion manuelle OU une (1) ancre et un (1) câble, un (1) cordage ou une (1) chaîne ou une combinaison de ceux-ci d'une longueur minimale de 15 m (49 pi 3 po)<br>6. Une (1) écope ou pompe de cale manuelle (voir remarque 3) | 7. Un (1) dispositif ou appareil de signalisation sonore<br>8. Des feux de navigation (voir remarque 4)<br>9. Un (1) compas magnétique (voir remarque 5)<br>10. Un (1) réflecteur radar (voir remarque 6)  | 11. Un (1) extincteur portatif 5BC si l'embarcation est équipée d'un moteur intérieur, d'un réservoir de carburant fixe de tout volume ou d'un appareil de cuisson, de chauffage ou de réfrigération à combustible      |
| * Voiliers et bateaux à moteur de plus de 6 m (19 pi 8 po) et d'au plus 9 m (29 pi 6 po) de longueur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 1. Un (1) gilet de sauvetage ou VFI pour chaque personne à bord<br>2. Un (1) dispositif de remontée à bord (voir remarque 1)<br>3. Une (1) ligne d'attrape flottante d'au moins 15 m (49 pi 3 po) de longueur OU une (1) bouée de sauvetage attachée à une ligne de sauvetage flottante d'au moins 15 m (49 pi 3 po) de longueur | 4. Une (1) lampe de poche étanche<br>5. Six (6) fusées de détresse de type A, B, C ou D, dont au plus deux (2) peuvent être de type D (voir remarque 2)                                      | 6. Un (1) dispositif de propulsion manuelle OU une (1) ancre et un (1) câble, un (1) cordage ou une (1) chaîne ou une combinaison de ceux-ci d'une longueur minimale de 15 m (49 pi 3 po)<br>7. Une (1) écope ou pompe de cale manuelle (voir remarque 3) | 8. Un (1) dispositif ou appareil de signalisation sonore<br>9. Des feux de navigation (voir remarque 4)<br>10. Un (1) compas magnétique (voir remarque 5)<br>11. Un (1) réflecteur radar (voir remarque 6) | 12. Un (1) extincteur portatif 5BC si l'embarcation est équipée d'un moteur<br>13. Un (1) extincteur portatif 5BC si l'embarcation est équipée d'un appareil de cuisson, de chauffage ou de réfrigération à combustible |

## INSPECTION DES BANDES RIVERAINES

À compter du 1<sup>er</sup> juin et pour tout l'été la Municipalité fera l'inspection des bandes riveraines afin d'évaluer la conformité écologique et réglementaire de la bande de végétation qui borde les lacs. Cela vise à protéger les écosystèmes aquatiques en vérifiant l'absence de constructions illégales et le maintien d'une largeur minimale.

Vous devez vous assurer, pour tous les travaux effectués dans la bande riveraine, ou dans le littoral, d'avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires ou, s'il y a lieu, une confirmation écrite que les travaux projetés ne nécessitent aucune autorisation du MELCC. Cette information doit être transmise sans délai à la municipalité avant le début des travaux.

## SEMAINE NATIONALE DE LA PRÉVENTION DE LA NOYADE DU 19 AU 25 JUILLET 2026



### Soyez tous ambassadeurs de la Semaine nationale de prévention de la noyade.

La Société de sauvetage est fière de lancer la Semaine nationale de prévention de la noyade (SNPN). Il s'agit d'une initiative coordonnée par la Société de sauvetage à travers le pays, qui mobilise des organisations, des municipalités, des milieux aquatiques et des communautés afin de sensibiliser la population à l'importance de la sécurité aquatique et de prévenir les noyades.

La 33<sup>e</sup> édition de la SNPN a pour thématique : **Être bien préparé, c'est la base de la sécurité.**

Une bonne préparation avant toute activité près de l'eau peut faire toute la différence. Planifier sa sortie, connaître les risques, s'équiper adéquatement et adopter des comportements sécuritaires sont autant de gestes essentiels pour profiter de l'eau en toute sécurité.

**Devenez ambassadeur** et contribuez activement à prévenir les noyades en inspirant des comportements sécuritaires et en renforçant une véritable culture de sécurité autour de l'eau dans votre communauté.

Ensemble, chaque geste compte pour rendre les activités aquatiques et nautiques plus sûres pour tous.

Info : <https://societedesauvetage.org/snpn/>

## VIGNETTES - 2026

Un courriel vous a été acheminé de l'adresse suivante : [vignettes@ivry-sur-le-lac.qc.ca](mailto:vignettes@ivry-sur-le-lac.qc.ca). Ce courriel vous guidera pour l'inscription de votre embarcation. Vérifiez aussi dans votre boîte de courriel indésirable si celui-ci n'apparaît pas dans votre boîte de réception.

Vous pouvez également accéder à la plateforme en vous rendant sur notre site web à [www.ivry-sur-le-lac.qc.ca](http://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca) en cliquant sur <https://vignettes.ivry-sur-le-lac.qc.ca/> ou en passant à nos bureaux sis au 601, chemin de la Gare.

Assurez-vous que votre dossier est complet pour obtenir votre vignette, L'accès au lac pourrait vous être refusé s'il ne l'est pas.

**Prenez-vous d'avance, c'est la meilleure façon d'éviter tout souci !**

## HORAIRE DU DÉBARCADÈRE - 2026

**Du mardi 12 mai au dimanche 28 juin**

 8 h 30 à 16 h 30

 7 jours sur 7

**Du lundi 29 juin au dimanche 6 septembre**

 8 h 30 à 16 h 30

 5 jours sur 7 - mercredi au dimanche

**Du lundi 7 septembre à la fermeture le dimanche 18 octobre**

 8 h 30 à 16 h 30

 7 jours sur 7



 **Du 1<sup>er</sup> au 7 juin**  
**Semaine québécoise**  
**des personnes handicapées**

On perd de vue  
le potentiel  
quand on voit  
seulement  
la différence.



 **Votre**  
gouvernement

 Fière partenaire  
**Hydro**  
Québec

 **Québec**

## FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC ET FÊTE DU CANADA AUX ALENTOURS



### STE-AGATHE-DES-MONTS – 23 JUIN 2026 15 H À 23 H

15 h à 19 h

Animation, maquillage, DJ, cabine photographique, jeux géants et gonflables

15 h à 22 h

Bar et camions-restaurants

15 h 15, 16 h 15, 17 h 15 et 18 h 15

Animation de rue – Les Arbitres

15 h 45 et 16 h 45

Spectacle de l'académie de arts du feu

17 h 45 à 18 h 15

Démonstration et atelier de danses gitanes avec Les muses en danse

20 h

Début des festivités sur scène et spectacle du collectif Les Saint-Jean Batteux:

- Roxanne Garceau (La Voix 2026),
- Luc Juteau, Sébastien Defrancesco,
- Jean-François Prud'homme,
- Anthony Gaudet, George Grancharoff
- René Cadieux, sous la direction musicale de Lauren Bélec

## THÈME COMMÉMORATIF 2026 : 75E ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE DE M. GUY LAFLEUR



Pour l'édition 2026 de la fête nationale du Québec, le thème commémoratif met à l'honneur le 75e anniversaire de naissance de Guy Lafleur, figure marquante de notre mémoire collective et légende du hockey québécois.

Ce choix s'inscrit en cohérence avec la récente adoption de la *Loi reconnaissant le hockey sur glace comme sport national du Québec*. Il souligne l'apport exceptionnel d'un athlète qui a marqué l'histoire par son talent, son charisme et son rayonnement.

Doté d'un coup de patin agile et gracieux, d'un lancer foudroyant et d'une rapidité d'exécution phénoménale, Guy Lafleur demeure l'un des joueurs les plus spectaculaires que le Québec ait connus.

Dans l'histoire du Québec, Guy Lafleur apparaît comme un exemple de réussite, marchant dans les pas de Maurice Richard et de Jean Béliveau. Il a aussi été un exemple de résilience et de détermination, grâce à son retour dans la Ligue nationale de hockey à l'âge de 37 ans.

Il a été pendant toute sa carrière et au cours de sa retraite un excellent ambassadeur de son sport. Mais plus encore, en raison de

sa longue présence dans le paysage médiatique et de ses qualités personnelles, les Québécoises et les Québécois l'ont considéré comme un membre de leurs familles.

## GRAND SPECTACLE DE LA FÊTE NATIONALE PLAINES D'ABRAHAM – QUÉBEC



Il a été pendant toute sa carrière et au cours de sa retraite un excellent ambassadeur de son sport. Mais plus encore, en raison de sa longue présence dans le paysage médiatique et de ses qualités personnelles, les Québécoises et les Québécois l'ont considéré comme un membre de leurs familles.

**Date : 23 juin**

**Ouverture du site : 18 h**

**Première partie, suivie du Grand spectacle : dès 19 h 30**

**Lieu : plaines d'Abraham**

**Programmation**

Le Grand spectacle de la fête nationale dans la capitale vous attend sur les plaines d'Abraham et partout au Québec, avec Télé-Québec et Rouge FM.

Sur scène, une pléiade d'artistes fera résonner ces chansons qu'on aime fredonner. Celles qui nous habitent, qui nous font sourire, danser ou frissonner.

Celles qui nous ressemblent et nous rassemblent.

Avec eux, place à une célébration ardente de notre fierté : Alaclair Ensemble, Marie-Pierre Arthur, Mélissa Bédard, Gab Bouchard, Daniel Boucher, Lou-Adriane Cassidy, Claude Dubois, Pier-Luc Funk, Marie-Mai, Mia Tinayre, Marie Denise Pelletier, Sarahmée et Joseph Sarenhes.

Le Grand spectacle, c'est un grand rendez-vous intergénérationnel. Un moment qui nous unit, fait vibrer nos passions, donne toute sa place à notre langue et fait rayonner notre culture.

Le 23 juin, on s'y retrouve. On chante. Et on célèbre ensemble!

---

## GRAND SPECTACLE DE LA FÊTE NATIONALE PARC MAISONNEUVE – MONTRÉAL

Les festivités principales : Le 24 juin, les célébrations se concentreront au parc Maisonneuve avec une zone familiale dès midi. Le traditionnel défilé s'élancera à 14 h, partant de la rue Rachel Est pour rejoindre le parc.



Les spectacles : Le Grand spectacle aura lieu de 20 h à 22 h 30, suivi d'une animation DJ jusqu'à minuit. Près de 80 fêtes de quartier sont également prévues les 23 et 24 juin. Retrouvez l'ensemble des détails sur le site officiel de la [Fête nationale du Québec à Montréal](#). [1, 2]

### **Le Grand spectacle De génération en génération**

**Date : 24 juin**

**Lieu : Parc Maisonneuve**

**Heure : 19 h 30**

**Heure de diffusion télé : 20 h**

Le Grand spectacle de la fête nationale à Montréal *De génération en génération*, animé par Guylaine Tremblay, réunira sur scène Diane Dufresne, Harmonium, Pierre Lapointe, Bruno Pelletier, Les Héritières, Souldia, Émile Bourgault, Rebecca Jean, Mathieu McKenzie, Éléonore Lagacé, ainsi que le porte-parole de la fête nationale du Québec 2026, Pier-Luc Funk. De plus, notre grande Clémence DesRochers nous fera le plaisir d'un passage vidéo. Et pour finir la soirée, Wordy Word, alias Vincent-Guy Aubry, DJ officiel des Canadiens de Montréal, électrisera la foule jusqu'à minuit dans une ambiance musicale éclectique et immersive.

Le Grand spectacle sera diffusé à 20 h sur ICI TÉLÉ et TVA, de même que sur les ondes des six stations du réseau Rythme, du 96,9 CKOI, des quatre stations Planète Lac-Saint-Jean et des stations CIME dans les Laurentides et dans l'Est ontarien.

Obtenir tous les détails sur [le Grand Spectacle à Montréal](#).



## FÊTE DU CANADA DANS LA CAPITALE NATIONALE - OTTAWA

**Cérémonie nationale du midi**

**Parc des Plaines-LeBreton**

**De 12 h à 13 h 15 (HE)**

La cérémonie nationale du midi lancera les festivités en célébrant un Canada fort, fier et uni. Avec des hommages inspirants et la mise en vedette de grands symboles et

d'artistes canadiens, c'est l'occasion de faire rayonner notre culture et notre identité et surtout, d'afficher notre fierté partout au pays.

Sois des nôtres au parc des Plaines-LeBreton, en direct d'Ottawa, pour ne rien manquer.

### Comment la regarder ailleurs dans la Capitale

**Nouveau** Assistez en direct à la cérémonie nationale du midi sur grand écran, sur la Colline du Parlement et sur la pelouse devant l'édifice de la Cour suprême du Canada, et plonge au cœur de l'ambiance sur ces sites officiels emblématiques!

### Comment la regarder partout au Canada

Regarde la cérémonie nationale du midi en direct sur :

ICI Télé, [ICI.TOU.TV](http://ICI.TOU.TV), [Radio-Canada.ca](http://Radio-Canada.ca), CBC (en anglais seulement), CBC News Network (en anglais seulement) [CBC Gem](http://CBC.Gem) (en anglais seulement), CBC Radio (en anglais seulement), la chaîne YouTube de CBC News (en anglais seulement), les plateformes de diffusion en continu de CBC (en anglais seulement)

## TENDEZ LA MAIN...

TRAVAILLEZ AUPRÈS  
DE PERSONNES EN  
PERTE D'AUTONOMIE  
OU EN SITUATION DE  
HANDICAP VIVANT À  
DOMICILE

Horaire flexible / Salaire concurrentiel/  
Formations offertes  
Informez-vous dès maintenant sur le  
**Programme d'allocation directe/  
chèque emploi-service.**

Visitez le [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)



Vous résidez dans la MRC des Laurentides ?

Suivez Tendre la main- aînés Laurentides  
ou écrivez à  
[tendrelamainlaurentides@outlook.com](mailto:tendrelamainlaurentides@outlook.com)

Une initiative de Concert Action Soutien Autonomie de la MRC des Laurentides

Services gratuits et confidentiels aux aînés  
confrontés à des situations de vulnérabilité, d'abus  
et de maltraitance.

Soutien, conseil et accompagnement aux aînés  
vivant des inquiétudes ou faisant face à différents  
problèmes mettant en jeu leur qualité de vie ou leur  
autonomie.

**1 844 551-6032**  
[info@prevoyanceaines.org](mailto:info@prevoyanceaines.org) - [prevoyanceaines.org](http://prevoyanceaines.org)

**PRÉVOYANCE  
ENVERS LES AÎNÉS**  
DES LAURENTIDES INC.



### Services à la clientèle et objets perdus

819-774-0485 | 1-877-604-3377

[info@transportlaurentides.ca](mailto:info@transportlaurentides.ca)

Lundi au samedi, 8 h. à 19 h  
Samedi et dimanche, 8 h à 17 h

Nous vous rappelons que si vous désirez partager une activité, qu'elle soit culturelle, de loisirs ou autres, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse suivante [adjointe@ivry-sur-le-lac.qc.ca](mailto:adjointe@ivry-sur-le-lac.qc.ca)

Merci pour votre confiance et sachez que c'est toujours un réel plaisir de vous représenter !



Le maire,

**André Ibghy**

Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Tél. (819) 321-2332

[maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca](mailto:maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca)

---

#### VOTRE PORTAIL CITOYEN INTELLIGENT



**VOILÀ !** est un dossier citoyen personnalisé, mobile et web, qui facilite la communication avec la Municipalité !

**Inscrivez-vous** pour recevoir les nouvelles et alertes, consulter les avis sur votre compte de taxes en ligne, ajouter une propriété et un compte de taxes dans votre compte et être aux premières loges pour recevoir le **Bulletin mensuel**.

L'inscription c'est ici : <https://ivry-sur-le-lac.appvoila.com/fr/>

#### **DEMANDE DE PERMIS – N'ATTENDEZ PAS !**

Vous prévoyez un projet de construction ou de rénovation au printemps ou durant l'été, il est à parier que vous devrez obtenir un permis de la municipalité. Nous vous recommandons fortement de déposer votre demande dès que possible afin d'éviter des délais supplémentaires. Le traitement des demandes s'effectue en ordre de réception. En procédant sans attendre, vous limitez les surprises.

**Inscrivez-vous dès maintenant !**